

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 OCTOBRE 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00322

**MODIFICATION DU PERIMETRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LA VALLA-EN-GIER**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 29 septembre 2017

Nombre de membres en exercice : 111

Nombre de présents : 83

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 96

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, Mme Djida OUCHAOUA, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT,

REÇU EN PREFECTURE

Le 17 octobre 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170823-D20170032210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171017

M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Anne DE BEAUMONT donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Anne-Françoise VIALON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Luc FRANCOIS, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, M. Florent PIGEON, Mme Christine ROUX, Mme Marie-Hélène THOMAS

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 OCTOBRE 2017

MODIFICATION DU PERIMETRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LA VALLA-EN-GIER

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L211-1 et suivants et R211-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de La Valla-en-Gier en date du 31 janvier 2003 instituant le droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 août 2015 portant transfert de la compétence « *plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu* » au profit de Saint-Etienne Métropole ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 10 mars 2016 actant, après accord de la commune, la poursuite et l'achèvement de la procédure de révision du PLU engagée par la commune ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 05 octobre 2017 approuvant le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Valla-en-Gier ;

Considérant que le périmètre du droit de préemption (DPU) de la commune de La Valla-en-Gier s'applique sur l'ensemble des zones urbaines (U) et les zones à urbaniser (AU) délimitées par le PLU en vigueur ;

Il est nécessaire d'acter l'évolution du périmètre du droit de préemption (DPU) suite à l'approbation du nouveau en PLU en Conseil de Communauté du 05 octobre 2017.

La délibération modifiant le champ d'application du DPU sera affichée au siège de Saint-Etienne Métropole et en mairie de de La Valla-en-Gier pendant un mois. Une mention de cet affichage sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département.

Elle sera transmise aux personnes mentionnées à l'article R211-3 du Code de l'urbanisme.

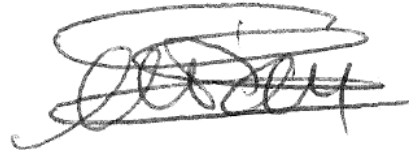
Conformément aux dispositions de l'article R 151.52 du code de l'urbanisme, le périmètre à l'intérieur duquel s'applique le droit de préemption urbain figurera en annexe du PLU.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **valide la modification du champ d'application du droit de préemption urbain sur la commune de La Valla-en-Gier, pour l'ajuster au périmètre des zones U et AU du PLU approuvé par délibération du Conseil de Communauté du 05 octobre 2017. Le plan est annexé à la présente délibération.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU